

Lundi 30 janvier 2012

Le Protocole nouveau est arrivé

Attendu comme le beaujolais, ce texte aura eu l'avantage de mûrir davantage que le breuvage évoqué et demeure consommable immédiatement.

En effet, son article 22 le rend applicable à compter de l'entrée en vigueur de la CCNU soit le 3 mai 2011. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos directions afin de leur rappeler si nécessaire les dispositions qu'il prévoit.

* [Une courte explication de sa genèse se trouve ici sous ce lien](#)

* [Protocole officiers de port annexé à la CCNU signé le 14 novembre 2011](#)

Christian

Jeudi 6 janvier 2012

Réponse de la région Bretagne au SNOP FO

Le Télégramme qui souhaitait avoir la position de notre syndicat dans l'accident du TK Bremen avait publié un article dans son édition du 23 janvier 2012.

Cet article qui précisait notre ressentiment au lendemain de l'accident, n'a pas vraiment plu à la région Bretagne, mais c'était le but, les déclarations passées en boucle sur les chaînes de télévisions dans les heures qui ont suivi, nous ayant également déçu. Elle a donc demandé un droit de réponse. Ce dernier est paru dès le lendemain, mardi 24 janvier 2012, dans l'édition de Lorient.

* [Article du Télégramme du 24 janvier 2012](#)

Cet article est une reconnaissance officielle du travail effectué par les officiers de port lorientais. Pour une fois que quelqu'un le dit et l'écrit de cette façon, qui plus est une Autorité Portuaire, nous n'allions pas boudier notre plaisir de vous le faire partager. Nous apprécions à sa juste valeur cette déclaration envers les agents mis à la disposition de la région Bretagne.

Longue vie à notre corps

Eric

Lundi 23 janvier 2012

TK Bremen dans le Télégramme

Le Télégramme a publié ce jour un article sur la position du SNOP FO dans l'affaire du **TK Bremen**.

Comme nous l'avions dit quelques heures après l'accident, il n'est pas question que nous laissions dire n'importe quoi sur nos collègues du port de Lorient. **Le Télégramme** a souhaité nous entendre sur les attaques portées à leur encontre.

Vous trouverez cet article ci dessous et dans l'onglet revue de presse.

* [Télégramme du 23 janvier 2012](#)

Nous ne laisserons pas toucher à "la famille" sans rien dire.

Semper Fidelis

Eric

Mardi 17 janvier 2012

TK Bremen enfin!

Le quotidien Ouest France a publié ce jour, mardi 17 janvier, un article dans lequel, certains intervenants reconnaissent ce que nous disons depuis le début.

La capitainerie de Lorient a fait ce qu'elle devait faire, avec les moyens qu'elle avait et en accord avec ce que lui permettait la réglementation en vigueur. Le dire c'est bien, l'écrire c'est mieux.

Après "Les Robins des Bois", c'est au tour du BEA Mer de mettre son nez dans les notes de service et le matériels en place à la Capitainerie de Lorient. Je sais qu'avec le commandant par intérim de Lorient c'est une affaire de famille mais malgré tous les radars du monde, tous les AIS et le "Grand Charles" au mouillage derrière l'île de Groix, la capitainerie de Lorient n'aurait eu aucun moyen légal d'empêcher le TK Bremen de prendre la mer si tel était la décision du capitaine.

Que va t'il se passer si le BEA découvre que le matériel est obsolète, qu'il n'y a pas de crédits pour l'entretenir, que la formation du personnel, c'est un ou deux mecs par an parce qu'il n'y a pas assez de pognons affectés à cette tâche et que dire de la suppression d'un fonctionnaire sur deux? Vont ils botter les fesses de la DGITM ou de la Fonction Publique? J'ai de très gros doutes et je suis persuadé que si cet accident devait se reproduire dans quelques années, nous en serions au même stade.

Ce soir, j'écoutais la transcription de la conversation téléphonique entre l'officier de port de l'île de Giglio et le commandant du Costa Concordia. Imaginez deux minutes qu'en France, un officier de port, fonctionnaire d'Etat de surcroit, se permette de parler comme cela à un capitaine de navire. Ouh lala! le crime de lèse majesté. Il n'aurait pas fini d'entendre parler du pays et je ne parle pas des rapports transmis à la capitainerie et la PSS de ce pauvre homme. Dire que nous sommes parfois dans l'obligation de rappeler aux navires que nous ne sommes pas des chasseurs alpins. Mais bon, il est vrai que si l'on comptait le nombre de tours d'hélices qu'on a au c.. le BEA serait surpris.

Allez, je vais vous laisser lire cet article tranquillement, sinon je vais devenir méchant envers certains de nos soit disant "patrons" qui voudraient nous apprendre à naviguer.

* [Ouest France du 17 janvier 2012](#)

Longue vie à notre profession

Eric (récemment traité de proactif par l'un et de ras du képi par l'autre)

Mercredi 11 janvier 2012

Revalorisation des Grilles indiciaires

Le dossier de revalorisation des grilles indiciaires a atteint sa vitesse de croisière. C'est ainsi que l'étude des dossiers d'inscriptions des lieutenants ayant passé le concours ces 10 dernières années vient de se dérouler. Comme indiqué à l'issue de la réunion du 7 décembre dernier avec la DRH, l'étude consistait à déterminer le nombre de candidats aux concours qui s'étaient présentés avec le titre de lieutenant de pêche. Ceci afin de démontrer à la Fonction Publique que nous étions un corps de recrutement à niveau III et non à niveau IV. Pour cela il était nécessaire de faire l'état des lieux du "stock" (terme employé par la DRH) et le résultat devait être très faible pour que nous puissions revendiquer le recrutement à niveau III.

La DRH avait fixé un seuil au dessus duquel elle pensait que la Fonction Publique ne reconnaîtrait pas ce niveau revendiqué. Le nombre était de 9 agents sur 311. J'avoue aujourd'hui que je craignais que nous soyons bien au dessus de ce chiffre.

Il n'en est rien car nous avons bien trouvé 9 agents sur les 240 ayant passé le concours depuis 2001 (date d'inscription de ce titre à la liste des titres exigés) mais d'ores et déjà, 4 d'entre eux ont été reconnus comme étant parents de 3 enfants ou plus. A ce titre, ils bénéficient des statuts de la FP, qui permettent à tout français parents de 3 enfants, de passer un concours de la Fonction Publique sans le diplôme requis pour passer ce concours.

Nous en sommes donc pour le moment à 5 candidats restant avec ce titre de lieutenant de pêche et attendons de savoir si ils sont parents de plus de 3 enfants.

Mais nous pouvons donc légitimement revendiquer un recrutement à BAC+2, puisque ce sont au pire 5 personnes sur 240 qui ont intégré le corps avec ce titre de niveau IV.

Cela nous permettra également de revendiquer une entrée dans la grille de 1ère classe et non celle de pied de grade, proposée en première approche par la DGAFP.

Voir les comptes rendus des réunions du 25 novembre et 7 décembre 2011 dans la bibliothèque à la rubrique "Comptes rendus SNOP FO"

Eric

Lundi 8 janvier 2012

Petites news de janvier

En ce début d'année, les nouvelles sont peu nombreuses mais font parties de la vie du corps.

Les concours 2012, le nombre de recrutements connus à ce jour est de 17 places pour les lieutenants, ce chiffre comprend le concours et le recrutement d'emplois réservés, emplois que l'on impose au ministère. Il devrait être de 1 place et de 16 concours mais cela peu évoluer sans dépasser le nombre de 17.

Il est à observer que certains crient au loup, tentant de faire peur avec un recrutement difficile et de mauvaise qualité. Nous sommes quelques un à observer que le recrutement n'est pas plus mauvais ces dernières années qu'au siècle dernier et surtout, contrairement à ce qui est avancé, les places aux concours de lieutenants sont toutes honorées depuis 2009, date à laquelle nous avons modifié la liste des diplômes requis au concours.

Le nombre de places au concours de capitaine est fixé à 6 qui avant mutations et je précise bien avant mutations, sont réparties ainsi: 2 à Dunkerque, 1 au Havre, 1 à Nantes, 1 à Bayonne et 1 à Lorient. Mais cela toujours sous

réserves des mutations, la place de Nantes étant certainement dans le collimateur de certains d'entre vous, donc pas au concours (je préfère préciser).

Jeudi 5 janvier ont été consultés les dossiers d'inscriptions des lieutenants de port ayant concourus depuis janvier 2001, afin de dénombrer le nombre d'officiers ayant présenté le concours avec le titre de lieutenant de pêche. Je ne vous referais pas l'explication de la raison de cette recherche, vous renvoyant vers la rubrique "cr snop fo" de la bibliothèque du site.

Par contre, les lieutenants ayant passé le concours avec ce titre de lieutenant de pêche sont priés de me faire savoir s'ils étaient parents de 3 enfants à la date d'inscription au concours. Cela nous permettra de les comptabiliser dans les agents ayant bénéficié de la possibilité de passer le concours sans titre et de ne pas les comptabiliser dans les titres de niveau IV. Cela toujours dans l'optique de prouver que le corps est recruté au niveau III (bac+2) et non IV (bac).

C'est de la cuisine "exotique" mais cela peu nous permettre d'accéder à une grille plus intéressante que celle d'une entrée de corps au niveau BAC.

Protocole, ce dernier a été signé par la CGC la semaine dernière et a été immédiatement transmis à la CFTC. C'est le dernier syndicat à signer puis ce sera au tour des représentants de l'UPF. Plus que quelques jours de patience. L'assemblée générale se tiendra à Paris dans 2 jours, une vingtaine d'entre vous seront présents dont le commandant de La Réunion qui nous fera l'honneur d'être parmi nous malgré la distance.

Eric

Jeudi 5 janvier 2012

Crash du Seafrance Berlioz

Ce matin vers 09h55, le Seafrance Berlioz, ferry de 186 mètres de long de la désormais célèbre compagnie Seafrance, a rompu ses amarres sous un grain dont les rafales de nord ouest étaient mesurées à 60 nœuds. Après avoir dérivé quelques minutes dans le bassin Henri Ravisse du port de Calais, le Seafrance Berlioz est venu percuter le câblier Alcatel Ile de Batz qui se trouvait à quai au sud du bassin.

Les photos ci dessous sont librement accessibles en précisant l'origine **www.officierdeport.com** (Thierry)

* [Photo 1](#)

* [Photo 2](#)

Cliquez sur les photos pour l'agrandissement

Eric

Lundi 2 janvier 2012

Nouvelle version de travail du Code des Transports

L'administration centrale a mis en ligne une nouvelle version du code des transports (partie L) et du code des ports maritimes (partie R). Cette version est celle d'octobre 2011.

Il est à noter que les annexes en rapport avec ces textes règlementaires n'ont pas changé et restent donc sous la version du 1er décembre 2010.

La bibliothèque (Code Transports RGP RPM) a été mise à jour ainsi que la page de Droit de la rubrique Préparation aux concours.

* [Code des Transports \(L\) et CDPM \(R\) version du 1er octobre 2011 \(document de travail DGITM\)](#)

Voilà de quoi commencer l'année par une petite révision.

Bonne année à tous nos lecteurs

Eric